



Grenoble, le 5 juillet 2015

Aggravation de la pollution à l'ozone : des bons réflexes à respecter, des actions à engager

Ce dimanche 5 juillet, la qualité de l'air (pollution à l'ozone) s'est encore aggravée dans Grenoble et son agglomération.

La ville de Grenoble rappelle très clairement les bons réflexes à adopter, en particulier pour les plus fragiles (nourrissons et enfants, aînés, personnes handicapées) :

- éviter de prendre sa voiture et privilégier les transports en commun (gratuité lundi 6 juillet !), le vélo, la marche à pied ou le covoiturage ;**
- éviter les activités physiques et sportives intenses (y compris en intérieur) ;**
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un pharmacien ou d'un médecin.**

La ville de Grenoble et son CCAS informent chaque jour, de manière précise, leurs agents dans les crèches, les établissements accueillant des personnes âgées, les équipements sportifs et socio-culturels, les zones d'animation... des pratiques à respecter dans les circonstances. Il en va de même pour les haltes-garderies et crèches privées, ainsi que les centres aérés.

Chaque fois que cela sera possible, la ville de Grenoble fera en sorte d'annuler les activités physiques et sportives intenses qu'elle organise, après information des pratiquants.

« Pour ma part, je tiens à remercier le SMTC qui met en place la gratuité dans les transports en commun ce lundi. La Préfecture, en réduisant à 70 km/h la vitesse sur les grands axes de l'agglomération, agit aussi et enfin de manière responsable.

Cet épisode démontre à nouveau qu'il est indispensable de changer de braquet en matière de lutte contre la pollution ! Je le redirai mardi 7 juillet lors de la réunion dédiée en Préfecture. Plus rien ne doit désormais nous freiner pour être prêts à l'automne pour des actions collectives et anticipées. C'est la santé des Grenoblois qui est en jeu !» affirme Mondane Jactat, adjointe déléguée à la santé.

Contact presse – Gaël Roustan, directeur de cabinet – 06 79 76 17 27